



Satisfaire à vos obligations de **DPC**
facilement avec l'ODPCGO

Indemnité pour les participants libéraux
(sous réserve de votre enveloppe disponible)

** Voir conditions à l'intérieur*

SUIVI DES LÉSIONS POST THÉRAPEUTIQUE DU COL UTÉRIN

Ce DPC est développé selon les recommandations pour la pratique clinique concernant la surveillance post-thérapeutique des femmes traitées pour des lésions intra-épithéliales du col de l'utérus (INCa, septembre 2019) et selon les recommandations concernant la conduite à tenir devant une femme ayant une cytologie cervico-utérine anormale (INCa, décembre 2016).

Formation ouverte à plusieurs spécialités médicales

Nice- Mercredi 14 décembre 2022-Soirée

*DPC réalisé sous l'égide de l'ODPCGO et du
Collège de Gynécologie Médicale du Sud Est*

*Resp. : Dr. Mauricette SEBAOUN
Experte intervenante. : Dr. Julia MARUANI*

PRISE EN CHARGE ANDPC : LA DATE LIMITE DE RATTACHEMENT EST FIXÉE AU 9 DEC 2022
CE PROGRAMME DE DPC COMPORTE DES ÉVALUATIONS NON PRÉSENTIELLES OBLIGATOIRES

Format du programme : mixte (terminologie ANDPC 2020) - 1 présentielle et 3 en ligne.
Evaluation préalable / session présentielle validante / approfondissement en ligne / évaluation finale.

Objectifs et programme

Objectifs généraux :

Améliorer la pratique des professionnels de santé impliqués dans la surveillance des patientes ayant été traitées pour une lésion précancéreuse du col de l'utérus en se mettant en conformité avec les nouvelles recommandations.

Objectifs détaillés :

- Connaître les résultats thérapeutiques du traitement des CIN
- Savoir diagnostiquer et prendre en charge les complications des traitements
- Connaître les modalités de suivi des patientes traitées
- Savoir diagnostiquer une récurrence et adapter la prise en charge de ces patientes.
- Un focus particulier concernera les indications actuelles de la vaccination post thérapeutique

Déroulement du programme :

A partir de 19H30- Accueil des participants. Un buffet sera prévu pour les participants.

- Remise des documents pédagogiques - 20H - (20 min)
- Présentation du séminaire :
- Déroulement et objectifs. Présentation des intervenants et participants
- Analyse de l'audit de pratique et du bilan de compétence

20H20 -Facteurs de risque de la récurrence (20mn)

20H40 - Nouvelles modalités de surveillance selon les arbres de l'INCA (20 mn)

21H-Particularités de la colposcopie chez les patients traitées (20 min)

21H20 Vaccination post thérapeutique : quelles sont les données scientifiques ? (20 mn)

21H40 - Corrections des tests et messages to-take home, réponses aux questions des participants.

Conclusion

MODALITÉS D'INSCRIPTION

La **formation est entièrement financée par l'ANDPC** pour les praticiens éligibles, à savoir :

- Professionnels exerçant une activité libérale à titre principal (> à 50 %), y compris en tant que remplaçant
- Professionnels exerçant en centre de santé conventionné

Dans tous les autres cas, vous êtes financé par votre employeur ou ANFH/OPCA. Une facture-convention sera établie à l'ordre de votre établissement. **Si votre établissement adhère à l'ANFH, il bénéficie d'une dotation spécifique pour prendre en charge votre obligation de DPC (incluant la dotation de l'industrie pharmaceutique).**

Pour les tarifs des programmes de DPC, nous consulter ou télécharger la fiche signalétique sur www.odpcgo.org

Pour les médecins pris en charge par l'ANDPC, la formation donne lieu à une indemnité pour perte d'activité dans la limite de votre forfait annuel ANDPC.

Les médecins hospitaliers doivent venir sur leur temps de travail.

Les frais de déplacement vers le lieu de formation **ne sont pas pris en charge.**

Pour les professionnels de santé libéraux et salariés des centres de santé conventionnés, le rattachement à la session de DPC sur le site de l'ANDPC www.mondpc.fr est obligatoire et doit être effectué au plus tard 5 jours avant le début de cette session.

A défaut de rattachement, votre inscription ne sera pas validée et des frais d'annulation seront imputés (300€).

Pour valider votre inscription

Praticien éligible à la prise en charge ANDPC

1) S'il s'agit de votre première inscription à un DPC (depuis le 1er janvier 2013), rendez-vous sur www.mondpc.fr afin d'y créer un compte pour être identifié auprès de l'ANDPC.

2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

3) Vous devez ensuite rechercher votre programme/action de DPC depuis votre compte personnel à l'aide de son intitulé ou sa référence puis vous inscrire à la session souhaitée directement en ligne. Vous recevrez une confirmation de cette inscription par l'organisme de DPC dispensant le DPC.

Dans tous les autres cas

1) Contactez le service des affaires médicales pour connaître les modalités de prise en charge en précisant bien qu'il s'agit d'un DPC.

2) Remplissez le bulletin situé au dos de cette page en précisant bien toutes vos coordonnées, ainsi que la ou les formation(s) et date(s) choisie(s).

3) Joignez impérativement soit un chèque du montant de la formation* qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation, soit une attestation de prise en charge de votre employeur.

* Médecin : 400€

Retournez les pièces à :



Matieres Grises
13 rue Sainte Ursule - 31000 Toulouse

BULLETIN REPONSE

Attention ! Toutes les informations sont obligatoires et nécessaires à la validation de votre DPC

Nom : Prénom :

Spécialité médicale :

Adresse de correspondance :

Codepostal : Ville :

N°ADELI : N°RPPS :

Téléphone fixe : Mobile :

Email : Date de naissance :

Contact affaires médicales (si salarié) :

Je suis :

- Praticien exerçant une activité libérale supérieure à 50 %
ou travaillant en centre de santé conventionné => **Prise en charge ANDPC**
- Praticien exerçant une activité salariée supérieure à 50 %
(hors centre de santé conventionné) => **Prise en charge par votre employeur et/ou ANFH**

Je souhaite m'inscrire au programme de DPC :

(Dans la limite de votre forfait ANDPC ou de la prise en charge par votre établissement : vérifiez votre solde)

Suivi post thérapeutique des lésions intra épithéliales du col utérin -

Mercredi 14 décembre 2022 - Soirée - 19H00-21H00

Hotel - MARIOTT -59 promenade des anglais - Nice

Programme N° 4431220066-S2

Format du programme : mixte (terminologie ANDPC 2020) - (présentielle ET en ligne).
Evaluation préalable / session présentielle validante / approfondissement et évaluation finale.

Vous exercez à au moins 50% en tant que libéral ou salarié d'un centre de santé conventionné (prise en charge par l'ANDPC) : Attention, vous devez respecter la date limite de rattachement fixée au 9 dec 2022 Dans tous les autres cas, joignez à votre inscription :

- Soit un chèque du montant de chacune de vos formations (voir modalités d'inscription au dos) qui ne sera encaissé qu'à l'issue de la formation. - Le cout est de 400 €.
- Soit une attestation de prise en charge de votre employeur.

À réception de votre inscription, vous recevrez un email de confirmation. Un mois avant votre réunion physique, une convocation sera mise à disposition sur votre espace MyDPC®. Cette convocation précisera en outre les modalités relatives aux étapes en ligne. Ces étapes font partie de votre DPC. Elle devront être validées pour bénéficier de votre indemnisation ANDPC.



Bulletin à retourner à Matières Grises - 13 rue Sainte Ursule - 31000 Toulouse
ou par mail : organisation@odpcgo.org.
N'hésitez pas nous contacter au 05.61.22.73.42